

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS138/4
25 mars 1999

(99-1200)

ÉTATS-UNIS – IMPOSITION DE DROITS COMPENSATEURS SUR CERTAINS PRODUITS EN ACIER AU CARBONE, PLOMB ET BISMUTH LAMINÉS À CHAUD ORIGINAIRES DU ROYAUME-UNI

Constitution du Groupe spécial établi à la demande des Communautés européennes

1. À sa réunion du 17 février 1999, l'Organe de règlement des différends (ORD) a établi un groupe spécial comme les Communautés européennes l'avaient demandé dans les documents WT/DS138/3 et WT/DS138/3/Corr.1.

2. À cette réunion, les parties au différend sont convenues que le Groupe spécial serait doté du mandat type. Ce mandat est le suivant:

"Examiner, à la lumière des dispositions pertinentes des accords visés cités par les Communautés européennes dans les documents WT/DS138/3 et WT/DS138/3/Corr.1, la question portée devant l'ORD par les Communautés européennes dans ces documents; faire des constatations propres à aider l'ORD à formuler des recommandations ou à statuer sur la question, ainsi qu'il est prévu dans lesdits accords."

3. Le Groupe spécial a été constitué le 16 mars 1999; sa composition est la suivante:

Président: M. Ole Lundby

Membres: M. Paul O'Connor
M. Arie Reich

4. Le Brésil et le Mexique ont réservé leurs droits de tierces parties dans ce différend.
